

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

RDC : La MONUSCO extrêmement préoccupée par les circonstances du décès en détention d'Armand Tungulu

Kinshasa – Le 08 octobre 2010 – La MONUSCO exprime sa plus vive inquiétude, suite à la mort d'Armand Tungulu Mudiandambu, survenue dans la nuit du 1er au 2 octobre 2010, alors qu'il était en détention dans un cachot d'un camp militaire de Kinshasa.

Armand Tungulu Mudiandambu, a été arrêté le 29 septembre 2010, au motif qu'il aurait lancé des pierres sur le cortège du Président Joseph Kabila.

La MONUSCO rappelle solennellement aux autorités congolaises, les obligations qui leur incombent en vertu du droit national et de leurs obligations internationales en matière de privation de liberté. Il s'agit entre autres, du droit pour toute personne d'être détenue dans un lieu sous contrôle d'une autorité judiciaire, du droit d'entrer immédiatement en contact avec sa famille ou son avocat, et du droit à l'intégrité physique ainsi qu'à la préservation de sa dignité et ce, quelque soit le motif ou la gravité des faits qui lui sont reprochés.

Armand Tungulu Mudiandambu étant décédé en détention, les circonstances de sa mort doivent être élucidées par une enquête transparente et impartiale que la MONUSCO appelle de tous ses vœux.

[Liste des articles](#)[L'article précédent>>](#) [L'article suivant >>](#)